ENQUÊTE PUBLIQUE
DU LUNDI 25 OCTOBRE
AU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

Le Parc naturel régional des Alpilles **SE CONSTRUIT AVEC VOUS**

Un nouveau projet de territoire pour 2022-2037 :

Préserver et transmettre les richesses naturelles et paysagères des Alpilles
Cultiver ses diversités pour maintenir son dynamisme
Accompagner les évolutions pour bien vivre dans les Alpilles
Fédérer le territoire et valoriser ses patrimoines

#Alpilles2037
UN NOUVEAU PROJET POUR LE TERRITOIRE

Parc naturel régional des Alpilles

RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

maregionsud.fr

maregionsud | MaRegionSud | maregionsud

Toujours proche de vous avec l'appli Région Sud

Un nouveau projet de développement durable pour les Alpilles

Le territoire des communes d'Aureille, Fontvieille, Saint-Rémy-de-Provence, les Baux-de-Provence, Saint-Étienne du Grès, Eygalières, Eyguières, Sénas, Lamanon, Orgon, Le Paradou, Mouriès, Mas-Blanc des Alpilles, Maussane-les-Alpilles ainsi que Tarascon et Saint-Martin de Crau pour partie, est classé depuis 2007 par l'État en « Parc naturel régional ».
En 2018, le Parc naturel régional des Alpilles a engagé, avec l'appui de la Région Sud, la révision de sa « Charte », document de référence qui régit le Parc pour 15 ans. Cette procédure nous permet de nous interroger sur ce que nous voulons pour notre territoire et réimaginer l'avenir auquel nous aspirons, pour les 15 prochaines années.

Quelles Alpilles voulons-nous en 2037 ?

Fruit d'une large concertation associant les institutions, associations et citoyens, la Charte du Parc des Alpilles est fondée sur la préservation des richesses écologiques et patrimoniales emblématiques des Alpilles ainsi que sur l'accompagnement du dynamisme économique et social.

Le nouveau projet prévoit en outre d'élargir le périmètre actuel du Parc, en y intégrant une partie de la commune d'Arles sur la zone humide des Marais des Baux et Marais d'Arles, trait d'union entre les Alpilles et la Camargue.

De nouveaux enjeux pour le territoire

Les Parcs naturels régionaux sont des territoires ruraux, vivants, habités qui subissent des mutations. Changements climatiques, nouvelles pratiques agricoles, gestion des ressources, développement du tourisme, évolutions démographiques et sociétales, etc. font partie des grands défis qui ont guidé les réflexions dans la construction du projet pour agir avec efficience et répondre au mieux aux aspirations des habitants et des visiteurs.

Tous concernés

Chacun, de près ou de loin, est concerné par l'action du Parc naturel régional des Alpilles. La mise en œuvre concrète de la Charte mobilise tous les acteurs du territoire et influe notre quotidien.
L'enquête publique, qui se déroulera du **lundi 25 octobre au jeudi 25 novembre 2021**, doit permettre à tous de s'informer et de s'exprimer sur le nouveau projet de Charte du Parc naturel régional des Alpilles.

Venez donner votre avis !

Où consulter le dossier d'enquête publique ?

— Dans les huit lieux d'enquête publique répartis sur le périmètre de projet du Parc naturel régional des Alpilles (voir au dos).

— En vous rendant sur le site : https://revisionchartealpilles.maregionsud.fr
— Sur le site internet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : maregionsud.fr/revision-charte-alpilles
— Sur le site internet du Parc naturel régional des Alpilles : https://www.parc-alpilles.fr/le-parc-naturel-regional/la-charte/

Comment et où donner son avis ?

— En vous rendant aux permanences de la commission d'enquête (voir au dos)
— Sur les registres papier mis à disposition dans les lieux d'enquête publique (voir au dos)
— Sur le registre en ligne : https://revisionchartealpilles.maregionsud.fr
— Par courrier à M. le Président de la commission d'enquête Parc naturel régional des Alpilles, Maison du Parc, 2, boulevard Marceau, 13210 Saint-Rémy-de-Provence
— Par mail : revisionchartealpilles@maregionsud.fr

Pour toute information :

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Service Biodiversité, Parcs naturels régionaux et territoires ruraux :

— Espoir Bouvier, responsable technique du projet : ebouvier@maregionsud.fr
Marie-France Guilbert, assistante du Service : mfguilbert@maregionsud.fr et 04 91 57 57 71
— Parc naturel régional des Alpilles : Marie-Laure Thao, cheffe de projet révision Charte : chef.projet.charte@parc-alpilles.fr et 04 90 90 44 00

Les permanences de la commission d'enquête

Les permanences des commissaires enquêteurs permettent aux administrés un accompagnement dans le dépôt de leurs observations et requêtes.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE - Maison du Parc des Alpilles - 2, Boulevard Marceau

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Permanences des commissaires enquêteurs :
Lundi 25 octobre et mercredi 10 novembre : 9 h - 12 h
Mardi 2, mercredi 17 et jeudi 25 novembre : 14 h - 17 h

ARLES - Direction du développement territorial - 11, rue Parmentier

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Permanences des commissaires enquêteurs :
Mardi 23 novembre : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 16 h 30

AUREILLE - Hôtel de Ville 2, rue Frédéric Mistral

Ouvert lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h

Permanences des commissaires enquêteurs :
Lundi 25 octobre, mardi 9, jeudis 18 et 25 novembre : 8 h 30 - 12 h
Mercredi 3 novembre : 13 h 30 - 17 h

ORGON - Hôtel de Ville - Place de la Liberté

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 15

Permanences des commissaires enquêteurs :
Lundi 25 octobre : 8 h 30 - 12 h
Mercredi 3, mardi 9, jeudis 18 et 25 novembre : 13 h 30 - 16 h 15

LE PARADOU - Hôtel de Ville - Rue Charloun Rieu

Ouvert lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h et jeudi de 8 h 30 à 12 h

Permanences des commissaires enquêteurs :
Lundis 25 octobre et 8 novembre : 14 h - 17 h
Mercredi 3, jeudis 18 et 25 novembre : 8 h 30 - 12 h

SAINT-ÉTIENNE-DU-GRÈS - Hôtel de ville - Place de la Mairie

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Permanences des commissaires enquêteurs :
Lundi 25 octobre, jeudi 4, mercredi 10 et jeudi 18 novembre : 13 h 30 - 17 h
Jeudi 25 novembre : 8 h - 12 h

SAINT-MARTIN-DE-CRAU - Centre Technique Municipal (CTM) - 37, Avenue de Plaisance

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Permanences des commissaires enquêteurs :
Lundi 22 novembre : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h

TARASCON - Services techniques - 390, route de Saint-Rémy-de-Provence

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Permanences des commissaires enquêteurs :
Mercredi 24 novembre : 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h

#Alpilles2037 UN NOUVEAU PROJET POUR LE TERRITOIRE

Parc naturel régional des Alpilles

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

maregionsud | MaRegionSud | maregionsud

Sept. 2021. Conception-réalisation : Direction de la Communication et de la Marque de la Région Sud. Photo : Gettyimages. Imprimé sur papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique.